



**ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT
DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS**

L'AIPD-GL est une organisation internationale non gouvernementale ayant un Statut Consultatif Spécial
auprès des Nations Unies, 57, Bd de la Cluse, CH- 1205 Genève
Tél/ Fax : 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS 279-272434.40- Email :
aipdcoordination@yahoo.fr / mauricekatala@yahoo.fr

6

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

12^{Eme} Session

Genève, Palais des Nations, 14 septembre-2 octobre 2009

Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

REPUBLIQUE DU CONGO

Déclaration de

Maurice KATALA
Coordinateur Général

Palais des Nations, 23 septembre 2009

Monsieur le Président,

Notre organisation tient à remercier la délégation de la République du Congo pour son engagement à promouvoir la paix et la sécurité dans un contexte politique régional qui demande toujours une vigilance accrue. Nous prenons acte des efforts déployés par le gouvernement pour la promotion et le respect des droits de l'homme et la réconciliation nationale qui ont scellé l'unité du pays après la guerre civile.

Au lendemain des conflits armés dans ce pays, la nécessité s'est imposée de restaurer l'Etat de droit propice à l'éclosion des droits fondamentaux de l'homme, les libertés, la dignité de la personne humaine et la justice humaine.

A cet égard, nous saluons les efforts fournis par le Congo dans le cadre juridique d'exercice des droits de l'homme par la ratification des instruments internationaux, régionaux et sous régionaux et par l'adoption d'un arsenal juridique interne important notamment, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels et dégradants, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs qui est entré en vigueur en juin 2008 pour mettre fin au conflit et génocide dans cette région.

L'engagement des autorités congolaises ainsi que leur disponibilité à œuvrer davantage pour améliorer la situation des populations vulnérables et des minorités, plus particulièrement les enfants, les femmes, les handicapés physiques, les albinos, les populations autochtones, les réfugiés et les autres migrants constituent la traduction de la volonté congolaise de se conformer aux Conventions internationales.

Nous tenons à saluer les initiatives prises en faveur de la mise en œuvre de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur les plans institutionnel et judiciaire, ainsi que dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la jouissance des droits socio-économiques ; et ce, en dépit des difficultés d'ordre matériel, humain et financier.

Le programme de société dénommé « **Le Chemin d'Avenir** » visant à la modernisation et à l'industrialisation du pays confirme mon propos.

Nous invitons la communauté internationale à accompagner et à soutenir les initiatives mentionnées dans le rapport de l'Etat examiné en vue de **renforcer l'Etat de droit, la démocratie et la pleine jouissance des droits économiques et sociaux.** examiné à

Je vous remercie Monsieur le Président.